

Déclassement du domaine public communal du parking Magendie à Fréjus (Var)

6. AVIS D'ENQUETE





AVIS D'ENQUÊTE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FRÉJUS

INFORME le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de FRÉJUS en exécution de l'arrêté municipal en date du 09/07/2024,

À une ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE au déclassement du domaine public du parking dit « Magendie » situé sur la parcelle cadastrée section CT n° 73 d'une surface de 1 036 m² environ-avenue du Général Magendie à Port-Fréjus.

Le dossier d'enquête comprend une notice explicative contenant des plans de situation, parcellaires et de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête et des annexes. Ces pièces seront déposées en mairie centrale et plus particulièrement au Service des affaires foncières et immobilières, situé au 1^{er} étage du 85 rue de Bausset 83 600 FRÉJUS, du **30 Juillet 2024 au 13 Août 2024 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Au cours de l'enquête, les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Ville, à la rubrique « enquête publique ».

Les observations formulées par le public seront recueillies sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Elles pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur (Enquête publique Déclassement Parking CT n° 73 dit « Magendie » - A l'attention de M. le commissaire-enquêteur - Ville de Fréjus - Place Formigé - CS 70108 - 83608 FRÉJUS) qui les visera et les annexera audit registre.

Les observations pourront également être envoyées par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@ville-frejus.fr

Monsieur Philippe De BOYSERE, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra en personne les observations du public :

En Mairie centrale (salle de la Chapelle - 1er étage) :

- . le Mardi 30 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- . le Mardi 6 août 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
- . le Mardi 13 août 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

À l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées à M. le Maire, dont une copie sera déposée et pourra être consultée en mairie de FRÉJUS.

Le Maire : David RACHLINE